

Fiches techniques des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au Luxembourg

Objectif 10



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les quatre premières cibles (10.1-10.4) visent la réduction des inégalités nationales. Elles concernent pour les groupes à faible revenu une hausse des revenus supérieurs à la moyenne. Elles sont complétées par la promotion de l'inclusion, la garantie d'une égalité des chances, une fiscalité progressive et une plus grande égalité en matière de protection sociale et des salaires. Les autres cibles (10.5-10.7) visent la réduction des inégalités au niveau global et exigent une approche internationale en vue d'une meilleure réglementation des marchés financiers globaux, une participation renforcée des pays en développement et des conditions pour une migration ordonnée, sûre, réglementée et responsable. Les cibles 10.a – 10.c déterminent entre autres que l'aide publique au développement et les flux financiers soient surtout orientés vers les États dont les besoins sont les plus importants.

Pour le Luxembourg, le défi quant à la mise en œuvre nationale de l'ODD 10 concerne, plus particulièrement, huit cibles :

- **Cible 10.1** qui vise à réduire la disparité des revenus
- **Cible 10.2** qui vise à favoriser l'intégration sociale et économique des personnes
- **Cible 10.3** qui vise à assurer l'égalité des chances
- **Cible 10.4** qui vise à planifier des politiques budgétaires, salariales et de protection sociale
- **Cible 10.5** qui vise à améliorer la réglementation et surveillance des marchés
- **Cible 10.a** qui vise à mettre en œuvre le principe de traitement spécial et différencié pour les pays en développement
- **Cible 10.b** qui vise à soutenir financièrement les pays les moins avancés
- **Cible 10.c** qui vise à faire baisser les coûts de transactions d'envoi de fonds vers les pays en développement

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Inégalités salariales		
Indice de Gini des inégalités de revenus	●	●
Disparités de revenu disponible	●	●
Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	: 1	: 1
Aide au développement		
Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement – (IOOC)	●	●

IOOC: Indicateur avec objectif officiel chiffré
1 indicateur en cours de développement

Échelle d'évaluation à 4 niveaux:

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

En résumé

Les deux indicateurs sur les inégalités salariales que sont l'indice de Gini et les disparités des revenus disponibles présentent des tendances à long terme évoluant dans la mauvaise direction.

Enfin, l'aide publique nette au développement aux pays les moins avancés s'élevait, en 2015, à 109 millions d'EUR. Ce montant correspond à 33 % de montant de l'aide totale allouée aux pays en voie de développement.

Focus sur les indicateurs clés...

Deux indicateurs ont été sélectionnés pour représenter les défis de l'ODD 10 pour le Luxembourg :

- Disparités de revenu disponibles
- Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement

Nom de l'indicateur:

Disparités de revenu disponibles

Définition et Méthode de calcul:

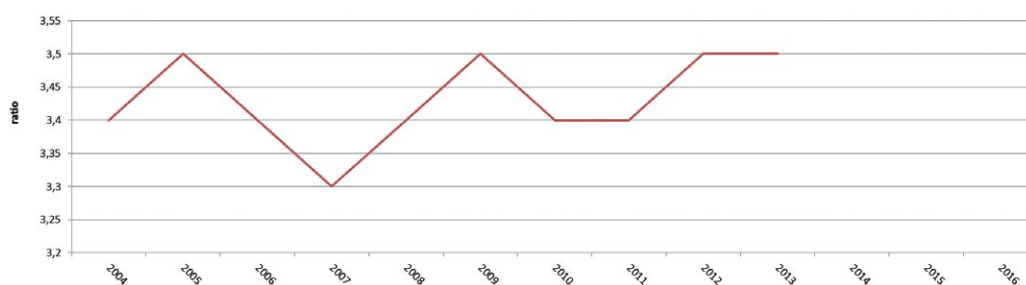
Les disparités de revenu disponibles (rapport interdécile D9/D1) correspond au rapport entre l'interdécile D9 et l'interdécile D1 du revenu des ménages. Le revenu désigne le revenu disponible d'un ménage au cours d'une année donnée. Il comprend les salaires, les revenus du travail non salarié, les revenus du capital et les transferts monétaires reçus de l'État, déduction faite de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale.

Pertinence:

Le calcul du rapport entre les interdéciles D9 et D1 permet de mesurer les inégalités de revenus entre les ménages.

Représentation graphique:

Graphique 2: Disparités de revenu disponibles (rapport interdécile D9/D1)



Analyse:

Au cours de la période considérée allant de 2004 à 2013, les disparités de revenu disponible fluctuaient entre des ratios de 3,3 à 3,5.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre la disparité des revenus (cible 10.1) est le rapport interdécile D9/D1 des revenus disponibles. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur. Une évaluation par gain de pourcentage a dès lors été appliquée.

Sur une période longue de 15 années, cet indicateur s'est dégradé de 9 %, soit une évolution modérément défavorable. Sur la période courte récente de 5 années, le rapport était stable (0 %), soit une évolution modérément favorable.

Source des données:

Base de données de l'OCDE – date d'extraction: 19/052017

Nom de l'indicateur:

Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement

Définition et Méthode de calcul:

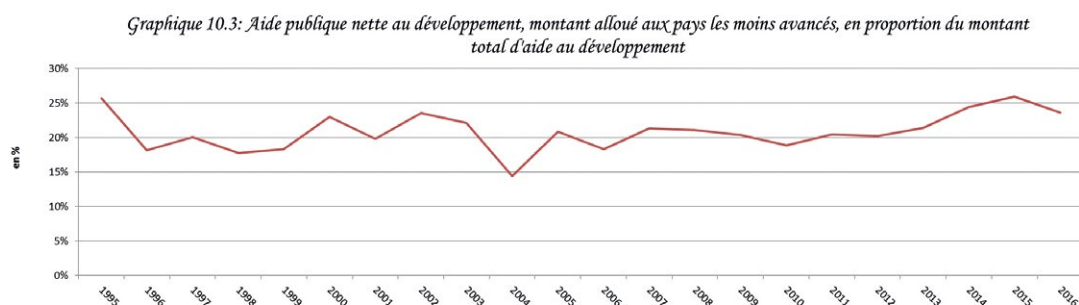
Montant financier public net distribué par le Luxembourg aux pays en développement les moins avancés pour leur développement.

L'aide publique nette au développement est répartie entre divers regroupements de pays (pays les moins avancés, autres pays à faible revenus, etc.)

Pertinence:

Le soutien financier du Luxembourg aux pays en développement les moins avancés vise clairement à réduire les inégalités entre les pays. Le suivi de l'aide publique nette permet d'évaluer les efforts réalisés par le Luxembourg dans cet objectif

Représentation graphique:



Analyse:

Les montants investis par le Luxembourg pour soutenir le développement des pays les moins avancés sont en croissance sur la fin de la période étudiée qui va de 1995 à 2016. Sur cette période, un montant global de 1 312 millions d'EUR a servi au renforcement des capacités de ces pays en voie de développement. Au début de la période le montant moyen était de 37 millions d'EUR. En 2015, ce montant avoisinait les 93 millions d'EUR.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

Le gouvernement a fixé comme objectif national de maintenir le niveau d'investissement auprès des pays les moins avancés au-dessus du seuil moyen allant de 0,15 % à 0,20 % du revenu national brut (RNB). Ces pourcentages sont régulièrement dépassés depuis l'année 2000. Cette indicateur a dès lors été évalué comme clairement favorable à long et à court termes.

Source des données:

Données transmises le 03/10/2017 par la Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes